

COMPORTEMENT EN CAS DE VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

Interruption d'un comportement inacceptable

- Interrompez la conversation poliment mais fermement.
- Informez la personne que :
 - Vous n'aimez pas le ton de la conversation.
 - Vous n'acceptez pas de traitement offensant ou injurieux.
 - Vous mettez fin à la conversation si nécessaire.
- Si le comportement inacceptable persiste, mettez fin à la conversation.
- Demandez à la personne de quitter les lieux ou quittez vous-même les lieux.
- Si la personne n'accepte pas de quitter les lieux, éloignez-vous de cet endroit et informez votre supérieur de l'incident.
- Ne revenez pas sur les lieux de la rencontre si vous croyez que la personne pourrait commettre une agression.
- Avertissez vos collègues et faites-leur quitter cette zone.
- Appelez le service de sécurité ou la police, s'il y a lieu.
- Rédigez un rapport d'incident.

Extrait de « Prévention de la violence en milieu de travail » du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.